

NOS AMIS A QUATRE PATTES



Pour une démarche citoyenne

Des poubelles pour nos amis les chiens vous sont proposées.

Merci de bien vouloir respecter le domaine public en vous servant sans modération de ce matériel.

Descriptif des emplacements des Poubelles Toilekan

- 1 – Champ de mars (angle des arcades)
- 2 – Place du vieux collège
- 3 – Place de l'église
- 4 – Jardin de l'Office de Tourisme
- 5 – Place des capots (angle de la boutique SNCF)
- 6 – Monuments aux morts (derrière)
- 7 – Jardin square Balagué
- 8 – Place Jean Jaurès
- 9 – Rue de la République (angle petite rue des Jacobins)
- 10 – Parc du Tribunal.

Des canisites sont mis en place



Jardin de l'Office du Tourisme
Parc du Tribunal

La propreté de la ville est l'affaire de tous, il est interdit de laisser des déjections canines, hors emplacements prévus, sur la voie publique.

(articles R.632-1 du code pénal et R.541-76 du Code de l'environnement, article R.48-1 (3°)a) du Code de procédure pénale, article L. 1312-1 du Code de la santé publique.)

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2^e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, **déjections**, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique...

2018



Collecte Déchets Verts

Informations pratiques

Renseignements : 05 61 66 14 13

services.techniques@ville-st-girons.fr



Collecte des Encombrants

*Prendre contact avec
le Sictom du Couserans*

05 61 66 69 66

www.sictom-couserans.fr

Pour l'année 2018 : la collecte des déchets verts s'effectuera selon le calendrier ci-dessous.

Les jours de collecte sont définis en fonction des quartiers :

ZONE 1 : Mercredi : départ 07 heures

Camion benne

Rue Villefranche, avenue Galliéni, Lotissement du Parc, Beauregard, Lotissement de l'Arial, avenue de la Résistance et les Lotissements de la Plaine d'Eycheil, Campas et Sières, Magarat, Boulevard Frédéric Arnaud, Aunac, Tivoli, avenue Paul Laffont, Claire Colline, rue Trinqué, Aulot, Lycée et Lotissement Galy Carles, Boulevard périphérique, Lotissement de Brossolette. **Fin de tournée.**

ZONE 2 : Jeudi : départ 07 heures

Camion benne

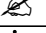
Pégoumas – Bouche - Ave René Plaisant, Croix Rouge, Impasse du Bardeau, Lot du Pont du Baup, Chemin des Lauriguères, ave Henri Bernère, Allée des Tilleuls, Imp Mermoz, Lotissement du Marsan, Imp Douce France, Allées Pierre Sémard, Ave Maréchal Foch et tous les lotissements du haut de Lédar, Avenue Aristide Berges, **Fin de tournée.**

ZONE 3 : Vendredi : départ 07 heures

Petit plateau (accès difficiles)

Les petites rues : rue Mistral, rue Saint-Valier, rue du Pujol, parc du Tribunal, petit chemin de Pujole, impasse des Jacinthes, avenue de Saint-Lizier, Impasse Nungesser et Coli, rue Charles Péguy et chemin des Lauriguères. **Fin de Tournée.**

CALENDRIER 2018

	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
Janvier	PAS DE COLLECTE		
Février			
Mars			
Avril	04 - 18	05 - 19	06 - 20
Mai	02 - 16 - 30	03 - 17 - 31	04 - 18
Juin	13 - 27	14 - 28	01 - 15 - 39
Juillet	11 - 25	12 - 26	13 - 27
Août	08 - 22	09 - 23	10 - 24
Septembre	05 - 19	06 - 20	07 - 21
Octobre	03 - 17	04 - 18	05 - 19
Novembre	PAS DE COLLECTE		
Décembre			

Si les jours de collecte ne correspondent pas à vos besoins, vous pouvez vous rendre directement à la déchetterie de Saint-Girons située à Palèts et gérée par le SICTOM du Couserans (05 61 66 69 66)

Règles à respecter

 Déchets acceptés

- Tonte pelouse
- Feuilles mortes, fleurs, petites plantes
- Tailles de haies et d'arbustes (dont le diamètre des branches est inférieur à 8 cm) les branches devront être **impérativement** rassemblées en fagots de 50 cm de diamètre et de 1m de long, attachées avec des liens biodégradables

 Conditionnement

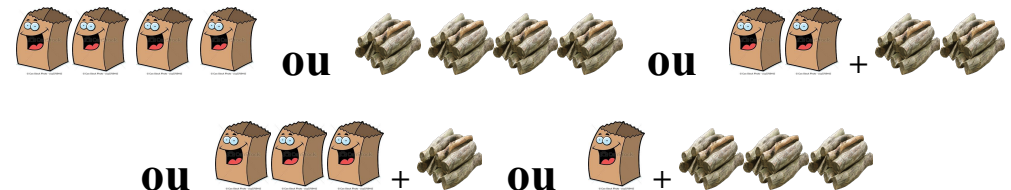
- Sacs en papier servant à contenir tontes et autres petits déchets, contenant rigide (poubelles, comporte, etc...) .
- Des sacs biodégradables sont disponibles à l'achat aux services techniques (nous contacter pour plus de précisions 05 61 66 14 13)
- Les contenants rigides (**70L maxi avec poignées**) et réutilisables tels que poubelles noires, portes etc.. seront laissés aux usagers, il leur incombe de les rentrer le plus rapidement possible afin de n'occasionner aucune gêne.



Attention : les déchets verts en sac plastique ou dans des cartons ne sont pas acceptés



Les quantités de déchets verts à déposer sont limitées à **4** (ex : 2 sacs et 2 fagots ou 4 sacs ou 4 fagots)



Les déchets doivent être déposés le soir précédant le ramassage à partir de 20h, mais ne doivent pas gêner la circulation.

 Ne sont pas acceptés

Terre, sables, gravats, pierres, béton, métaux, ferrailles, plastiques, huile, résidus de produits phytosanitaires, déjections animales, vases et pots de fleurs, souches, troncs, ordures ménagères, cartons.

Je vous rappelle qu'il incombe au propriétaire de nettoyer la partie du trottoir située devant chez lui.

Un composteur peut être mis à votre disposition (voir conditions avec le Sictom)